

## DES PRESTATIONS ET SERVICES INNOVANTS

### ► CHOISISSEZ VOTRE FORMULE C'EST SIMPLE !

3 formules santé au choix

Formule 1 Formule 2 Formule 3

En complément de la formule choisie, 2 renforts optionnels pour améliorer vos garanties

DENTAIRE + OPTIQUE

DENTAIRE + OPTIQUE + AUDITION

Inclus LES BONUS CONSOMMATION RESPONSABLE EN OPTIQUE ET AUDITION

Dès la deuxième année, si vous n'avez pas consommé sur les postes Optique et Audition, nous améliorons vos garanties et vos plafonds de remboursement pour l'année suivante. La majoration augmente la 3<sup>ème</sup> année si vous n'avez pas consommé pendant 2 années consécutives.

#### Votre forfait Optique ou Audition



**LE +** Le bonus, c'est automatique si vous consommez responsable.

### ► UNE PRISE EN CHARGE ÉLARGIE ET DES GARANTIES ORIGINALES

Forfait Bien-être (consultations et actes de praticiens non remboursés par l'Assurance Maladie), forfait pour la pharmacie non remboursée par l'Assurance Maladie et prise en charge complémentaire pour les verres multifocaux et progressifs.

**LE +** Plus de soins remboursés, moins de frais restant à votre charge.



## AVEC PROTECTION SANTÉ SENIOR, C'EST + SIMPLE

- AUCUNE SÉLECTION MÉDICALE,
- PAS DE DÉLAI DE CARENCE : VOUS ÊTES COUVERT DÈS LE PREMIER JOUR,
- VOTRE FAMILLE PEUT ÉGALEMENT ÊTRE COUVERTE AVEC VOUS.

## TOUTE L'EXPÉRIENCE HENNER À VOTRE SERVICE

- 60 ANNÉES D'EXPÉRIENCE,
- 1,3 MILLION DE BÉNÉFICIAIRES,
- 1 100 COLLABORATEURS,
- 98 % DE CLIENTS SATISFAITS\*.

\* Enquête de satisfaction HENNER 2011.



## LE MEILLEUR POUR VOTRE SANTÉ

### ► LA QUALITÉ DE SERVICE EN PLUS

- Le tiers-payant : plus d'argent à avancer !
- HENNER - GMC vous rembourse sous 48h et répond aux devis dentaires et optiques en moins de 48h par mail ou téléphone,
- Vos remboursements en toute simplicité : vos décomptes nous sont transmis automatiquement par l'Assurance Maladie,
- À vos côtés 24h/24 7j/7, HENNER - GMC vous répond par téléphone, même le dimanche. À tout moment, connectez-vous sur [www.gmcgestion.fr](http://www.gmcgestion.fr).

**LE +** Rapidité, disponibilité, simplicité et des économies sur votre budget.

### ► UNE ASSISTANCE COMPLÈTE POUR VOUS AIDER

#### L'ASSISTANCE SANTÉ SENIOR

- Informations retraite sur simple appel téléphonique,
- Informations / conseils dépendance,
- Assistance en cas d'immobilisation au domicile ou en cas d'hospitalisation.

**LE +** De nombreux services financés par votre contrat.

#### L'ASSISTANCE SERVICES À LA PERSONNE

24h/24 et 7j/7 la plateforme vous permet de trouver le prestataire de services à la personne qui répond à vos besoins.

**LE +** Accès gratuit à la plateforme. L'abonnement est inclus dans votre contrat.

### ► UN VRAI SOUTIEN EN CAS DE COUP DUR EN CAS D'ERREUR OU DE NÉGLIGENCE MÉDICALE

- Prévention et information juridique,
- Aide à la médiation.

**LE +** Vos droits défendus par des spécialistes.

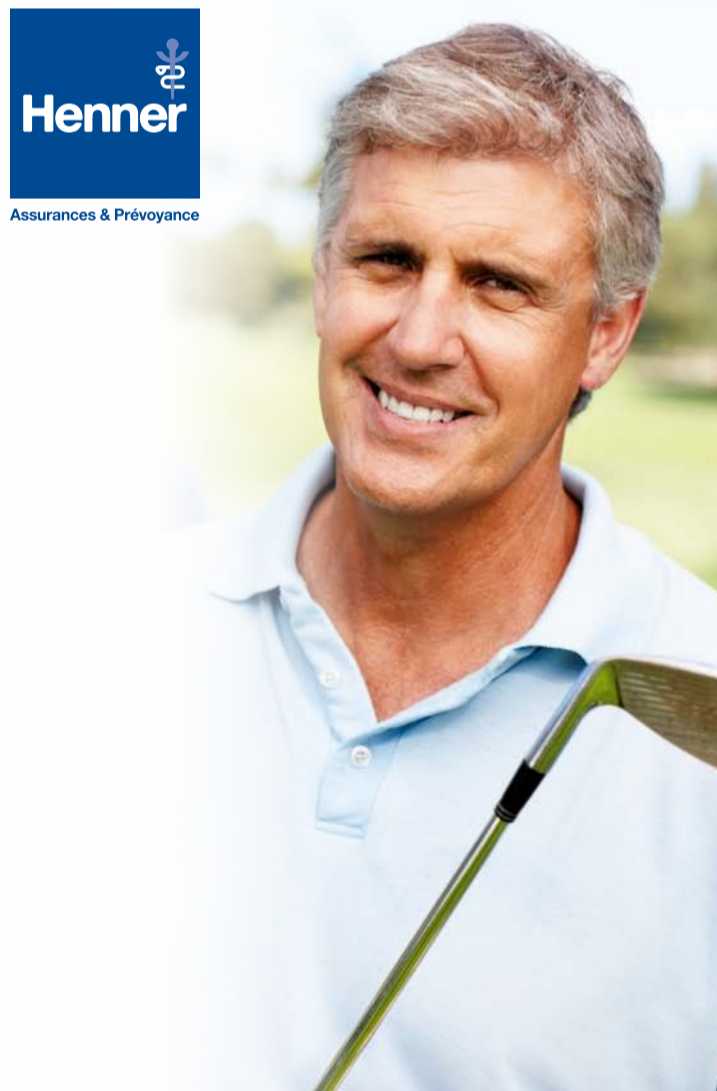
## PROTECTION SANTÉ SENIOR AU QUOTIDIEN

### EXEMPLE 1

CONSULTATION SPÉCIALISTE	
DÉPENSE POUR UNE CONSULTATION SPÉCIALISTE	40,00 €
REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE	15,10 €
REMBOURSEMENT PROTECTION SANTÉ SENIOR	18,40 €
RESTE À CHARGE	6,50 €

### EXEMPLE 2

APPAREILS AUDITIFS 3 + BONUS ANNÉE 2 + RENFORT NIV. 2	
MONTANT DES DÉPENSES	1000,00 €
REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE	129,80 €
REMBOURSEMENT PROTECTION SANTÉ SENIOR	500 €
RESTE À CHARGE	370,20 €



### VOTRE CONTACT



HENNER, SAS de courtage et de gestion d'assurances  
Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)).  
Relevant du contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification Certificat n° 122190 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 France.



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de la société : ACP, Autorité de Contrôle Prudentiel  
Siège social : 25, rue de Madrid, 75008 Paris.

H7359 - Document non contractuel - Mai 2012 - Crédits photos : Getty Images, Shutterstock - www.estives.fr

# ► PROTECTION SANTÉ SENIOR

## TABLEAU DES GARANTIES

Les remboursements exprimés ci-dessous incluent la part de l'Assurance Maladie.

	Formule 1	Formule 2	Formule 3		
<b>HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE</b>					
Frais hospitaliers					
■ Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
■ Frais de séjour (en établissement conventionné)	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
■ Frais de séjour (en établissement non conventionné)	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
Autres frais hospitaliers					
■ Chambre particulière (par jour)	40 € / jour	60 € / jour	75 € / jour		
■ Lit d'accompagnant conjoint (maxi 10 jours/an)	10 € / jour	15 € / jour	20 € / jour		
■ Forfait hospitalier journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
Transport des malades (ambulance, SAMU, SMUR, etc.)	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
Hospitalisation à domicile	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
<b>MÉDECINE COURANTE</b>					
Consultation et visite médecin	100 % BR	125 % BR	150 % BR		
Auxiliaires médicaux (Infirmiers, Kinésithérapeutes...)	100 % BR	125 % BR	150 % BR		
Laboratoire	100 % BR	125 % BR	150 % BR		
Imagerie - Radiologie - Échographie	100 % BR	125 % BR	150 % BR		
Actes techniques médicaux	100 % BR	125 % BR	150 % BR		
Pharmacie remboursée par l'AM (médicaments et vaccins)	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
Pharmacie prescrite non remboursée par l'AM (médicaments et vaccins) - forfait annuel	50 % Frais réels limités à 20 €	50 % Frais réels limités à 25 €	50 % Frais réels limités à 30 €	<b>RENFORTS</b>	
				<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>
<b>DENTAIRE</b>					
Soins dentaires remboursés par l'AM	100 % BR	150 % BR	200 % BR	+ 25 % BR	+ 50 % BR
Prothèses dentaires remboursées par l'AM	100 % BR	150 % BR	200 % BR	+ 25 % BR	+ 50 % BR
Forfait actes dentaires non pris en charge (implantologie, parodontologie) - forfait annuel	100 €	150 €	200 €	+ 25 €	+ 50 €
<b>Plafond global année 1</b>	-	-	<b>1 000 €</b>		
<b>Plafond global années suivantes</b>	-	-	<b>2 000 €</b>	<b>RENFORTS</b>	
				<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>
<b>OPTIQUE</b>					
<b>Forfait annuel optique</b> : Monture, verres et lentilles (y compris lentilles non remboursées par l'AM et chirurgie réfractive des yeux)	100 €	150 €	200 €	+ 25 €	+ 50 €
<b>BONUS consommation responsable année 1</b> en l'absence de consommation l'année précédente, le forfait annuel optique de l'année en cours est porté à :	<b>125 €</b>	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>		
<b>BONUS consommation responsable année 2</b> en l'absence de consommation les 2 années précédentes, le forfait annuel optique de l'année en cours est porté à :	<b>150 €</b>	<b>230 €</b>	<b>300 €</b>		
Forfait supplémentaire verres multifocaux et progressifs remboursés par l'AM - forfait annuel	+ 25 €	+ 50 €	+ 100 €	<b>RENFORTS</b>	
				<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>
<b>AUDITION</b>					
Forfait annuel Prothèses auditives remboursées par l'AM	100 €	150 €	200 €	+ 100 €	+ 200 €
<b>BONUS consommation responsable année 1</b> en l'absence de consommation l'année précédente, le forfait annuel audition de l'année en cours est porté à :	<b>125 €</b>	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>		
<b>BONUS consommation responsable année 2</b> en l'absence de consommation les 2 années précédentes, le forfait annuel audition de l'année en cours est porté à :	<b>150 €</b>	<b>230 €</b>	<b>300 €</b>		
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>					
Orthopédie	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
Petit appareillage	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
Fauteuil roulant (forfait supplémentaire)	100 €	150 €	200 €		
Prothèses (hors prothèses auditives)	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
<b>PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE</b>					
Ostéodensitométrie remboursée par l'AM	100 % BR	150 % BR	200 % BR		
Forfait annuel cure thermale remboursée par l'AM	50 €	75 €	100 €		
<b>Forfait annuel Bien-être</b> : consultation et acte de praticiens de la santé non remboursés par l'AM : Réflexologue, Sophrologue, Diététicien, Nutritionniste, Homéopathe, Acupuncteur, Ostéopathe, Chiropracteur, Pédicure, Podologue	75 € ( max 25 € / cons )	100 € ( max 25 € / cons )	125 € ( max 25 € / cons )		
<b>INCLUS DANS VOTRE CONTRAT</b>	<b>ASSISTANCE SANTÉ SENIOR AIDE À LA MÉDIATION</b>				

Sauf indication particulière, les garanties sont exprimées en % de la BR (Base de Remboursement de l'Assurance Maladie) et incluent les remboursements de l'Assurance Maladie.

AM = Assurance Maladie